SYNDICATS TERRITORIAUX
Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Madame la Maire-Présidente
Ville de Nantes
2, rue de l'hôtel de Ville
44094 Nantes Cédex 1

NANTES, le 21 décembre 2021

N. Réf. : 067.21
Objet : refondation du DDU
Lettre ouverte

Madame La Maire Présidente,

En septembre 2020, le DGD à la Fabrique de la Ville Écologique et Solidaire annonçait officiellement l'engagement d'une démarche de réorganisation du DDU. Au même moment, les agents prenaient connaissance des conclusions accablantes du rapport de la démarche d'écoute, organisée par la direction QVST à leur demande, relayée par nos syndicats.

Ces derniers jours, le plan d'action RPS et l'organisation détaillée du département ont été présentés aux agents, par le nouveau directeur du DDU.

Une réunion préparatoire au Comité Technique (CT) de janvier a aussi présenté aux organisations syndicales (OS) cette 2nde phase de la « refondation du DDU ». L'organigramme présentant les transferts d'effectifs et créations de postes diffère de celui présenté aux agents, sans explication.

Malgré l'annonce précédemment faite, le plan d'action RPS n'a, à ce jour, pas été présenté aux OS.

La CGT souhaite vous relayer l'inquiétude de nombreux agents, suite aux annonces des moyens humains dédiés à cette nouvelle organisation.

Lors du CT de septembre 2021, la CGT s'était abstenue, vigilante quant à la finalisation de la démarche. Elle doit être en cohérence avec les objectifs que vous avez fixé pour réaliser le projet du mandat, en terme de développement urbain.

A ce stade, suite aux arbitrages, les agents concernés pressentent que la proposition d'effectifs dédiés ne pourra permettre de répondre convenablement à ces objectifs attendus. Ils nous rapportent aussi ne pas avoir eu de réponse à leurs questions en séminaire sur la définition précise des missions de la Direction Stratégie et Territoires (DST), d'une part, et de la mission Ville en Transition et Centralité, d'autre part, ainsi que leur interaction avec celles des Direction Aménagement Urbanisme (DAU – anciennes DTA).

Hormis l'annonce de la création de postes d'encadrement intermédiaire et de chargés de mission, les moyens restent insuffisants selon les agents. Pour exemple, il y des postes d'assistanat administratif en moins dans chaque DAU, un nombre d'assistanat technique insuffisant dans les DAU, des postes abusivement temporaires et trop peu d'agents en

charge de la planification urbaine dans cette même DST.

A la Direction de l'Habitat, les postes d'assistanat administratif nécessaires pour accompagner la nouvelle organisation et accueillir les nouveaux agents (transition énergétique et gens du voyage) n'ont pas pu être créés lors du précédent CT. Il était alors évoqué comme raison la nécessité d'un effort de solidarité pour l'organisation globale à venir du DDU, nous avons constaté le résultat...

A la Direction de l'Urbanisme Réglementaire, les instructeurs sont majoritairement auxiliaires ou contractuels, avec les problématiques induites de turn-over et de formations à répétition chronophages pour les titulaires, ceci sans qu'aucune fiabilisation de l'effectif ne soit envisagée. De plus, de nombreux non titulaires ne perçoivent pas l'équivalent du régime indemnitaire de grade, situation qui génère une inégalité de rémunération et vient contredire le principe du « à travail égal, salaire égal ». Sans délai, nous vous demandons d'étendre ce complément de rémunération à l'ensemble des non titulaires. Il convient aussi de répondre aux besoins permanents dans cette direction par la création de postes, en stabilisant la situation des non titulaires.

Nous vous alertons une nouvelle fois sur le fait que les pétitionnaires accueillis et les agents travaillent dans des locaux inadaptés, situation indigne pour la 6ème ville de France.

Globalement, les fonctionnalités doivent reconnaître les niveaux d'expertise et de responsabilité effectifs des agents. Aucune amélioration du dispositif n'a pour l'instant été annoncée aux agents et OS.

Lors de la présentation aux agents du plan d'action RPS, les actions les plus mises en avant voudraient faire croire que l'organisation de demain permettra d'effacer les dysfonctionnements d'hier. Force est de constater que cette organisation n'est pas ressentie comme une solution aux problèmes.

Aussi La CGT vous demande, madame La Maire-Présidente, qu'une amélioration de la proposition faite aux agents en terme de moyens humains soit faite dès à présent, lors de du prochain Comité Technique de janvier 2022, sans renvoyer à une évaluation dans les années suivantes.

Nous vous adressons, madame La Maire-Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT,

Copie : A Bassal, T Querro, P Pras
T Collette, E Chevalier, P Corroyer.